

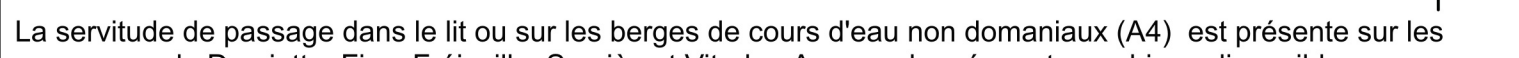
CUQ

Plan d'ensemble



«Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2023»

Date : 03/2024	Phase : APPROBATION	Echelle : 1/5000	Pièce n° 5.4.1
CCLPA - Maison du Pays, 81220 Servies tel : 05 63 70 52 67/ courriel : contact@cclpa.fr			



- AC1 : Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
P : Périmètre de protection autour des monuments historiques
M : Monument historique en cours de procédure
P : Périmètre des abords en cours de procédure
AC2 : Servitude relative aux sites inscrits et classés
AC4 : Zone de protection du patrimoine architectural et urbain
AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
◆ : I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques des lignes aériennes
— : T5 : Servitude aéronautique de dégagement

T4 : Servitude aéronautique de balisage
(Servitude identique à la servitude T5 : Servitude aéronautique de dégagement)
T7 : Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières
(Servitude présente sur l'ensemble des communes et s'applique en dehors du périmètre grevé par la servitude T5 : Servitude aéronautique de dégagement)

 T1 : Servitude relative aux voies ferrées
 Carte informative des Zones inondables

Espace soumis au risque d'inondation d'après les dispositions du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) :

- Dadou approuvé le 30/03/2012, modifié le 31/07/2017
- Agout Amont approuvé le 14/11/2013
- Agout Aval Approbation de la révision le 28/02/2022

Espace soumis au risque technologique d'après les dispositions du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) approuvé par arrêté préfectoral du 22/02/2013

 Zone d'interdiction stricte R
 Zone d'autorisation sous conditions B
 Zone d'autorisation sous condition b
 Zone d'autorisation sous conditions b1
 Entreprise à l'origine des risques G

Avertissement : Les données diffusées concernant les servitudes d'utilité publique sont informatives et non opposables au tiers. Nous ne garantissons pas leurs exhaustivités et leurs exactitudes par rapport aux documents opposables. Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés en Mairie ou à la Préfecture

